Grand Montauban Communauté d'Agglomération

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 février 2022

N° 36/02/2022 : SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VELO CARGO

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 février 2022.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES, Marie-Claude BERLY à Brigitte BAREGES, Alain BODERIOU à Hervé CAMINEL, Pauline FORESTIE à Bernard BOUTON, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Jean-François GARRIGUES, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Annie GUILLOT, Stéphanie OLIVE à Jean-Louis IBRES, Laurence PAGES à Marie-Agnès DETAILLEUR, Françoise PIZZINI à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 2

Madame, Monsieur, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ.

Monsieur Jean-Louis IBRES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°71/4/2018 du 19 avril 2018 par laquelle le Grand Montauban Communauté d'Agglomération a adopté un dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo cargo neuf avec ou sans assistance électrique,

Dans le cadre de son engagement pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et afin de favoriser la pratique du vélo, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération a décidé d'attribuer aux habitants du territoire une subvention de 250 € TTC pour l'achat d'un vélo cargo neuf avec ou sans assistance électrique par famille.

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération est saisi d'une demande de subvention.

Un tableau précisant le propriétaire sollicitant cette prime avec le montant de la prime est joint en annexe de la présente délibération.

Le montant total de la subvention octroyée s'élève à 250 €.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 09 février 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter de verser la subvention sollicitée pour l'achat d'un vélo cargo neuf, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

- dire que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 22 FEV. 2022

De sa publication et/ou affichage le : 22 FEV. 2022

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 février 2022

La Présidente,
Brigitte BAREGES

Communauté d'Agglomération Grand Montauban